



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4010

Attribution d'une subvention de 26 500 euros à l'association Ebulliscience® et signature d'une convention d'application pour la mise en place d'animations scientifiques et techniques dans le cadre des ateliers du mercredi matin de la Ville de Lyon et d'une session de sensibilisation à la médiation scientifique pour la période de septembre à décembre 2018

Direction de l'Education

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

SEANCE DU 2 JUILLET 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 JUILLET 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 JUIIN 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 JUILLET 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINNE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme ROLLAND-VANNINI), Mme SANGOUARD (pouvoir à Mme BALAS), M. HAVARD (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4010 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 26 500 EUROS A L'ASSOCIATION EBULLISCIENCE® ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'APPLICATION POUR LA MISE EN PLACE D'ANIMATIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES DANS LE CADRE DES ATELIERS DU MERCREDI MATIN DE LA VILLE DE LYON ET D'UNE SESSION DE SENSIBILISATION A LA MEDIATION SCIENTIFIQUE POUR LA PERIODE DE SEPTEMBRE A DECEMBRE 2018 (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Ebulliscience® est une association régie par la loi du 1^{er} septembre 1901 et le décret du 16 août 1901. L'objectif principal visé par Ebulliscience® est de contribuer, par des animations scientifiques et techniques à l'épanouissement des potentialités de chaque enfant ; pour cela, l'association propose une pédagogie active adaptée qui encourage l'éveil et la curiosité, le développement de l'esprit critique et l'autonomie.

Les activités éducatives et de loisirs proposées par l'association Ebulliscience® s'inscrivent ainsi pleinement dans les orientations éducatives portées par la Ville de Lyon dans le cadre de son Projet Educatif De Territoire (PEDT) qui vise à offrir la possibilité à chaque enfant et adolescent de devenir un adulte autonome et responsable.

Par la délibération n° 2018/3756 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des temps scolaires et périscolaires de la Ville de Lyon à compter de la rentrée scolaire 2018-2019, le Conseil municipal a soumis pour décision au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Rhône, l'aménagement de la semaine sur 4 jours d'école, qui a recueilli l'avis favorable de la majorité des Conseils d'écoles.

Le Conseil Départemental de l'Education Nationale a rendu un avis favorable le 5 avril 2018. Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Rhône a validé la nouvelle organisation scolaire sur 4 jours en date du 11 mai 2018.

Cette nouvelle organisation s'inscrit dans le cadre du Projet Educatif De Territoire (PEDT) de la Ville de Lyon, dont la convention partenariale a été soumise au vote du Conseil municipal le 20 novembre 2017. Celui-ci couvre l'ensemble des actions éducatives auprès des enfants et adolescents de 2 à 16 ans comme défini par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école n°2013-595 du 8 juillet 2013.

A ce titre, la Ville de Lyon souhaite encourager le développement des activités proposées par l'association Ebulliscience® au bénéfice de ses nouveaux temps d'accueils périscolaires qui seront proposés dans le cadre des ateliers du mercredi matin à compter de la rentrée scolaire prochaine à travers notamment :

- la promotion de la culture scientifique, technique et numérique sur le territoire lyonnais ;
- la mise en place d'animations innovantes et ludiques en matière scientifique et technique, notamment dans le champ du numérique, pour les enfants fréquentant les accueils de loisirs du mercredi matin ;

- la sensibilisation à la médiation scientifique des animateurs-trices intervenant sur les temps périscolaires du mercredi matin.

Ainsi, l'association Ebulliscience® a proposé à la Ville de Lyon un projet, à compter de la prochaine rentrée scolaire 2018 et d'ici à la fin de l'année 2018, prévoyant de :

▪ **Concevoir, préparer et animer, dans le cadre des Ateliers du Mercredi matin, des séances scientifiques et techniques permettant aux enfants d'âge maternel et élémentaire de pratiquer, sous forme ludique, une démarche d'investigation en se mettant dans la peau d'un-e chercheur-euse.**

Ces animations seront assurées par des médiateurs-trices d'ÉbulliScience®, grâce à du matériel et des activités adaptées à leur niveau.

Des thématiques variées sont proposées telles que :

- Police scientifique : découverte des différentes techniques utilisées par la police scientifique : extraction d'ADN, identification d'un groupe sanguin, analyse d'empreintes, observations au microscope, décodage de messages...

- Chimie et défis scientifiques : découverte des réactions acido-basiques, lampes à lave, fabrication d'un densimètre ou encore comment faire rentrer un œuf dans une bouteille, percer un ballon sans l'éclater, faire dévier un filet d'eau sans le toucher...

- Electricité et énergie : conception de montages électriques, circuits parallèles, fabriquer de l'énergie avec des aliments, utiliser une dynamo et des panneaux solaires, un oscilloscope...

- Volcans : fabrication d'un volcan avec des expérimentations sur les réactions chimiques qui permettent de simuler une éruption volcanique, introduction à la géologie...

- Plateforme numérique : sensibilisation à la programmation et création de son jeu vidéo...

▪ **Assurer une session de sensibilisation à la médiation scientifique auprès des équipes d'animation des Ateliers du mercredi matin :**

- découvrir la démarche d'investigation et la pédagogie active ;
- animer une activité scientifique et technique ;
- concevoir un cycle de séances à contenu scientifique.

Un kit permettant l'animation scientifique sera remis à chaque participant.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités du partenariat entre la Ville de Lyon et l'association Ebulliscience® pour l'année 2018. Elle prévoit les obligations réciproques des parties.

Au titre de l'année 2018, la Ville de Lyon apporte son soutien financier à la mise en œuvre des activités de l'association sur ces nouveaux temps périscolaires par le versement d'une subvention d'un montant de 26 500 €

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

1. Une subvention de 26 500 € est allouée à l'association Ebulliscience® pour ses actions au titre de l'année 2018.

2. La convention d'application susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Ebulliscience® est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.

4. La dépense en résultant, soit un montant de 26 500 € sera prélevée sur le programme PROJEDU opération TEMPERI, ligne 84692, article 6574, fonction 213, service 17300.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Guy CORAZZOL